

**COMITE SYNDICAL**

**Procès-Verbal n° 160**

**Séance du 16 novembre 2022**

# ORDRE DU JOUR

1) **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

2) **DELIBERATIONS**

- **Délibération 1-01**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**Rapporteur : Bertrand DELORY**

- **Délibération 1-02**

EXERCICE 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE EHPAD F. DEGEORGE

**Rapporteur : Bertrand DELORY**

3) **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DU 16 SEPTEMBRE AU 21 OCTOBRE 2022.**

\*\*\*\*\*

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

\*\*\*\*\*

## DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

\*\*\*\*\*

### COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022 À 19 h 00

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et  
d'affichage : 10 novembre 2022

Présents à la séance : 79

Compte-rendu de la séance :  
17 novembre 2022

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois" s'est assemblé à Vendin-lez-Béthune, Salle Pierre Bérégovoy, présidé par Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, en sa qualité de Président suivant convocation faite le 10 novembre 2022.

Etaient présents : Les délégués de la commune d'Allouagne : M. HENNEBELLE, Mme Pascale GOUILLART ; Les délégués de la commune d'Auchel : MM. BERRIER, BOY, Mmes DERLIQUE, KUBIAK, M. PETIT, Mme DUCROCQ, M. DUQUESNE ; Les délégués de la commune de Béthune : M. GIBSON, Mme BERTOUX, MM. CORDONNIER, BRIGE, Mme PHILIS, M. SOLHEID, MM. KWARTNIK, CAUET, Mmes DESCAMPS, GOTTRAND, IMBERT, BREUVART-PETITPAS ; Les délégués de la commune de Beuvry : Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mmes GIBON, NASPINSKI, M. DELBARRE ; Les délégués de la commune de Chocques : MM. MASSART, BEUGIN ; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : M. GOLLIOT, Mme DECOURCELLE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MALBRANQUE, DUBRULLE ; Les délégués de la commune de Festubert : MM. DOUVRY, QUENIART ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, ROUSSEL, CHAPPE ; Les déléguées de la commune de Gosnay : Mmes CLEROT, BAUDRIN ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : M. CARAMIAUX, Mme SAUVAGE, M. DESCAMPS, Mmes LECOMPTE, POIRET ; Les délégués de la commune d'Hinges : Mme LAVERVIN, M. JOMBART, Mme LEFEBVRE ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. PRUVOST, COQUERELLE, DISSAUX ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : Mmes CARON, VEREECQUE, M. DAILLES ; Les délégués de la commune de Marles-les-Mines : M. MICHALSKI, Mme TOURSEL-DERUELLE, M. BOBEK ; Les délégués de la commune d'Oblinghem : MM. CARPENTIER, HERNU ; Les délégués de la commune de Saily-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK, Mme BUISINE ; La déléguée de la commune de Servins : Mme DUCLOY ; Le délégué de la commune de Vaudricourt : M. JURCZYK ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, MM. FLORCZYK,

DUFLOS ; Les délégués de la commune de Verquigneul : M. CHRETIEN, Mme BASSOM ; Les délégués de la commune de Verquin : MM. DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Ont donné pouvoir : M. GACQUERRE à M. GIBSON, Mme BOULART à Mme BERTOUX, Mme LOISEAU à M. BRIGE, M. BARRE à M. CORDONNIER, M. ELAZOUZI à Mme Martine DESCAMPS, M. PERRIN à M. KWARTNIK, M. SCALONE à M. SOLHEID, M. JEVTOVIC à Mme PHILIS, Mme HARFAUX HAELEWYN à M. CAUET, Mme DENIS à Mme LEFEBVRE, M. FONTAINE à Mme LECOMPTE.

Se sont fait représentés : M. VIVIEN par M. DUQUESNE, Mme BERROYER par Mme IMBERT, Mme CHOCHOI par Mme GOTTRAND, Mme BEIGNIER par Mme BREUVART-PETITPAS, M. MASSARD par M. DUBRULLE, M. POIRE par M. CHAPPE, M. VAAST par Mme BAUDRIN, M. SCAILLEREZ par M. DISSAUX.

Absents - Excusés : M. CARRE, Mme BLASZCZYK, M. GACQUERRE, Mmes BOULART, LOISEAU, MM. BARRE, ELAZOUZI, PERRIN, Mme BERROYER, M. SCALONE, Mme CHOCHOI, M. JEVTOVIC, Mmes HARFAUX HAELEWYN, BEIGNIER, DENIS, MM. MASSARD, POIRE, VAAST, FONTAINE, FAVIER, SCAILLEREZ, DELANNOY, HOBERG, SWITALSKI, Mme ANTKOWIAK, M. TASSEZ.

\*\*\*\*\*

### **Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Bonsoir à toutes et à tous, on a attendu quelques minutes, un peu moins que le quart d'heure vendinois, car comme je le disais à Madame le Maire, il n'y a pas beaucoup de places de stationnement dans sa commune.

Avant d'entamer ce comité, je laisse la parole à Sylvie MEYFROIDT qui nous fait le plaisir de nous accueillir ce soir dans sa commune.

### **Sylvie MEYFROIDT :**

Merci Monsieur le Président, chers collègues bonsoir, merci d'être aussi nombreux ce soir à Vendin. On craignait de ne pas atteindre le quorum mais vous savez qu'ici l'accueil est bon, d'où votre présence si nombreux. Avec mes collègues adjoints, M. Patrice FLORCZYK qui s'occupe du scolaire et périscolaire et M. Jacky DUFLOS chargé des travaux, nous sommes vraiment heureux de vous accueillir à Vendin, dans cette salle Pierre Bérégovoy, qui est très peu utilisée puisque nous avons, depuis quelques années maintenant, interdiction de diffuser de la musique amplifiée à cause des voisins. Nous avons déjà dû fermer la salle Jean Jaurès pour les mêmes raisons. Nous avons donc de grosses difficultés à organiser des fêtes à Vendin. Nous arrivons parfois à obtenir des dérogations mais à défaut, nous nous réunissons chez nous, l'été quand il fait beau!

S'agissant du SIVOM, je suis ravie, et je tenais à le dire ce soir devant tous, de bénéficier de la police intercommunale. Lorsque nous avons adhéré à la compétence, on nous avait dit qu'il faudrait patienter au moins un an avant sa mise en service. On en a finalement, et fort heureusement, profité bien avant.

Je remercie donc le SIVOM et cette équipe de police qui fait un travail super, que ce soit le samedi, le dimanche, 7 jours sur 7, 9 heures par jour. On voit bien la différence depuis qu'elle est là.

Deuxième chose que je voulais aussi saluer ce soir devant vous : on a un projet sur Vendin, celui de faire des travaux de voirie sur notre grand boulevard, la rue Léger Mayeux. J'avais demandé au SIVOM de travailler sur ce projet et lundi soir, nous avons fait une réunion publique. Entre 80 et 100 personnes de la rue sont venues. Les équipes du SIVOM ont été d'un professionnalisme incroyable. Ils ont présenté un PowerPoint très clair et avaient même apporté des échantillons de matériaux qui allaient être utilisés. Les habitants ont totalement adhéré. Je tenais donc à remercier le SIVOM pour sa participation. La tenue de ce type de réunion était l'un de nos engagements de campagne.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter une bonne réunion de travail et je vous dis à tout à l'heure.

### **Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Sylvie pour ton accueil et les compliments à l'égard de nos services, qu'on peut effectivement remercier pour leur disponibilité et leur professionnalisme. Nous sommes évidemment à votre disposition pour vos réunions publiques dans vos communes. S'il faut venir présenter des plans, expliquer des chantiers, ou toute autre chose, les responsables de service, sous l'autorité de Julie COURCELLE, sont à votre disposition pour venir à la rencontre de vos habitants. Certaines explications sont parfois techniques et peuvent nécessiter que vous mettiez le SIVOM en première ligne. Cela vous permet, à vous les élus, de rester en deuxième ligne et de pouvoir arbitrer lorsque des mécontents se manifestent en réunion publique.

L'ordre du jour de la réunion de ce soir est assez court, mais il faut faire ce débat d'orientation budgétaire. Je vais tout d'abord vous faire lecture des procurations et personnes excusées (cf. état des présences ci-dessus).

Avant d'ouvrir la séance il nous faut désigner un secrétaire de séance. Dans l'ordre alphabétique nous en arrivons à la commune de Festubert. Est-ce que le Monsieur le Maire de Festubert, qui est présent ce soir, accepterait cette fonction ?

Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

Félicitation Monsieur le Maire, vous êtes désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

La première délibération concerne le débat d'orientation budgétaire 2023.

Vous disposez du Rapport d'Orientation budgétaire, il s'agit ici d'une présentation orale que nous avons évidemment préparé tous ensemble au sein de l'exécutif. S'il y a des questions, il n'y aura pas de souci pour en échanger ensuite.

Le SIVOM du Béthunois est un outil commun qui regroupe aujourd'hui 29 communes pour un peu plus de 110 000 habitants. Il s'étend sur deux EPCI à fiscalité propre, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane d'une part, et d'autre part la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin.

Le SIVOM exerce 36 compétences mutualisées à la carte, réparties en 5 pôles thématiques : la solidarité et la santé, l'enfance-jeunesse, les services techniques, la restauration collective et, depuis quelques mois, la sécurité publique.

Notre collectivité emploie de manière récurrente, permanente, 530 agents, auxquels s'ajoutent 102 contrats saisonniers dédiés notamment au pôle enfance-jeunesse pour les centres de loisirs mis en place pendant les vacances scolaires.

Nous sommes implantés sur 7 sites répartis sur plusieurs communes.

Le budget annuel du SIVOM, budget principal plus l'ensemble des budgets annexes, s'élève à 45 108 705 euros.

La proximité, la réactivité, la qualité et le sens du service public est notre ADN. On a développé depuis plus de 30 ans maintenant, un vrai savoir-faire, une vraie compétence et un vrai professionnalisme dans l'exécution de notre mission qui est de rendre du service public.

Au quotidien, comme dans les situations de crises, nous sommes aux côtés des communes et des habitants. Aujourd'hui, nous avons de plus en plus d'alertes inondation, vents violents, et bientôt avec l'entrée dans l'hiver, arriveront les alertes verglas et neige. Jusqu'en 2020, nous faisons sortir nos équipes et notre matériel pour venir en appui des communes, hors de nos missions classiques, de manière épisodique. Cela représentait une ou deux sorties par an. En 2021 nous sommes passés à 6 ou 8 sorties, pour des inondations, des vents violents ou, plus classiquement, pour du déneigement. Devant cette évolution, nous travaillons sur des procédures, presque de plan communal de sauvegarde mais à l'échelle du SIVOM. Le but est d'être en capacité de nous déployer rapidement dans vos communes, si une ou plusieurs devaient être frappées par une catastrophe, et pouvoir appuyer vos services techniques et venir en renfort si nécessaire. Vous l'avez vu dans l'arrageois il y a quelques semaines, on n'est même plus à l'abri des tornades. Il faut vraiment que le SIVOM se professionnalise sur ce point et je remercie les agents et les cadres qui sont toujours disponibles et motivés quand on les appelle, y compris la nuit et le week-end. Il y a ceux qui sont d'astreinte d'office, c'est le dispositif d'astreinte mis en place au SIVOM toute l'année, mais il y a aussi tous ceux qu'on appelle pour dépanner en cas de besoin, qui viennent travailler sans y être obligés. Je les remercie car ça ne fait normalement pas partie de nos attributions, mais il faut qu'on puisse se mobiliser à votre service, que ce soit le SIVOM, la Communauté d'Agglomération, ou même le Département avec ses moyens sur les routes, si une catastrophe se produit. Moins il y en a, mieux on se porte mais force est de constater que le climat change et que ça devient de plus en plus fréquent. On est donc en train de réorganiser les choses en interne pour être plus performant et réactif quand il y a besoin.

L'année à venir va être très incertaine avec un contexte mondial et géopolitique dont je n'ai pas besoin de vous parler et un contexte économique critique pour les collectivités locales. La hausse du point d'indice, une bonne chose pour nos fonctionnaires, mais elle n'était pas prévue et elle n'est pas compensée partout, donc ça fait mal. La hausse du SMIC, encore une bonne chose dans les faits, mais elle n'était pas prévue non plus et ça pique aussi. La hausse incroyable sur les énergies, même si on est relativement protégé par les contrats de la FDE, il y aura dès l'année prochaine un coût de l'électricité multiplié par 6 et ça va être très dur pour les petits compteurs, sans compter qu'on nous annonce déjà, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, un prix du gaz multiplié par 7 dans le futur contrat FDE. Donc même en achetant ensemble, communes, SIVOM, communautés d'agglomération dans l'ensemble du Pas-de-Calais et au-delà, on n'est protégé que dans une certaine limite. Et je ne vous parle pas de la flambée des prix des marchés publics et des matières dans tous les domaines. Rien que pour la cuisine centrale, les hausses de prix des matières premières alimentaires sont d'en moyenne 18% : le café c'est fois 2, l'agneau c'est quasiment fois 2 aussi, le poisson c'est + 40%, etc, etc... et ça ne va pas se calmer et moi j'attends de l'Etat qu'il nous protège le plus possible en tant que collectivité publique. Parce qu'il y a non seulement les produits de la cuisine centrale, mais également les consommables du pôle santé-solidarité, les consommables des services techniques, l'essence, etc... Pour le SIVOM et nos communes c'est difficile en ce moment, c'est comme à la maison, on doit faire attention. On va travailler sur une perspective budgétaire 2023, en prenant en compte les hypothèses d'inflation, à tous niveaux même si en ce moment, nos hypothèses budgétaires sont revues et bouleversées chaque semaine. On va donc monter ensemble un budget sur un an, sans savoir par contre dans quel contexte nous serons dans six mois. Je ne veux pas faire de catastrophisme, on reste serein, mais, comme dans

vos communes, prudent. Vous le verrez dans les orientations budgétaires nous allons être prudents sur un certain nombre de décisions, certaines choses qu'on avait prévu de faire cette année le seront finalement plus tard, et d'autres le seront cette année, même si elles étaient envisagées pour plus tard, parce que derrière il y a une logique d'économie ou de protection de la collectivité.

Pour rendre le service public, ensemble, on est doté de moyens humains et matériels qu'aucune commune seule n'a, qu'il s'agisse d'une grande commune comme Béthune ou une toute petite commune comme Ecquedecques. Nous unir nous permet d'avoir des moyens qu'on ne pourrait pas avoir seul. Le SIVOM est une caisse de mutualisation.

Depuis 2020, suite au départ de l'eau potable, on a entamé ensemble un virage important, celui du développement : le développement de notre territoire, en ouvrant la porte à de nouvelles communes, le développement de la structure, en nous dotant d'équipements structurants neufs - on va parler tout à l'heure de la cuisine centrale - et puis le développement du SIVOM en général, en constituant de nouvelles compétences, en l'occurrence la police intercommunale. C'était une demande, et quand plusieurs communes nous font la même demande, on essaie d'étudier la faisabilité de créer de nouvelles choses pour vous rendre service. Nous sommes dans un système de compétences à la carte, on peut donc créer une nouvelle compétence, la prend qui veut. Ce qui est bien ici, c'est que même si les communes ne souhaitent pas prendre une compétence, on veille quand même tous ensemble à ce que cette compétence fonctionne et puisse rendre service aux communes qui y ont adhéré.

En 2023, on va continuer sur le même cap, celui de vous rendre service avec les meilleurs outils et le meilleur personnel possible. On va continuer à se doter d'équipements, à renouveler les équipements structurants dont on a besoin et si d'autres communes souhaitent nous rejoindre, la porte est ouverte, on étudiera chaque demande au cas par cas comme on l'a toujours fait.

Je vais maintenant passer en revue avec vous chaque pôle de compétences.

## **POLE SOLIDARITE-SANTE**

Le pôle solidarité-santé s'occupe des aînés les plus fragiles, aide les personnes victimes d'addiction et accompagne les familles endeuillées et les défunts.

La première priorité s'agissant des personnes âgées c'est le maintien à domicile. Il n'est en effet pas bon de perturber les aînés les plus fragiles, les plus malades en les déracinant. La dépendance et la maladie sont déjà assez difficiles à vivre pour eux, comme pour leurs familles d'ailleurs. L'objectif est donc de garder les personnes le plus longtemps à domicile dans les meilleures conditions d'autonomie possible. Ainsi nous avons un service d'aide et d'accompagnement à domicile qui soutient nos aînés, avec des auxiliaires de vie qui font un travail remarquable. C'est un métier très difficile, pour lequel on a du mal à recruter. On a des dizaines de postes vacants, des gens qui démissionnent, non parce qu'ils sont fainéants ou qu'ils ne veulent pas travailler, mais parce que le métier est difficile, peu reconnu et peu valorisé.

Ce sont 600 personnes âgées qu'on accompagne chaque jour à domicile dans vos communes. On le fait du mieux possible et avec les « moyens du bord », parce que c'est une compétence qui est déficitaire structurellement. Entre le prix conventionné du Département et les aides du conseil départemental, on perd de l'argent tous les ans sur ce service. On ne met pas à contribution les communes mais cette année encore, nous allons aller voir le Président du Département avec un discours simple : on est service public, on a des fonctionnaires qui ont des avantages : paiement du temps interstitiel, des trajets, primes que n'ont pas les employés du privé, j'estime que le Département doit avoir un regard bienveillant s'agissant des collègues du service public.

Il n'y a que deux SAAD publics dans le Pas-de-Calais, celui du SIVOM du Béthunois et celui du SIVOM du Bruaysis. Je revendique donc une part de discrimination positive. Quand il s'agit du

service public, de fonctionnaires et qu'il n'y a aucun but lucratif, je pense qu'il y a un geste à faire de la part du Département. Voilà ce que je vais dire à Jean-Claude LEROY. Je connais la situation financière du Département, je sais que ce n'est pas facile, mais quand il y a un choix à faire, il me semble juste de donner plus d'argent à ceux qui font le travail sans en dégager de bénéfice. Quand je vois les associations, soi-disant à but non lucratif, qui ont les moyens de se payer des pubs à la télé ou des 4x3 dans les rues, j'estime qu'il y a un peu de bénéfices quand même. Nous, on ne fait pas ça parce qu'on n'en a pas les moyens. Quand le secteur privé et associatif ne veut pas prendre les plus malades, les plus pauvres, les insolubles, c'est nous qui nous en occupons. C'est notre boulot, c'est du service public, mais j'aimerais que ce soit reconnu davantage par le conseil départemental au moins vis-à-vis du travail de nos agents, et vis-à-vis des finances du SIVOM.

Le deuxième service dont nous disposons, et qui est complémentaire, est le service de soins infirmiers à domicile. Il s'agit notamment d'hospitalisations à domicile. C'est important pour nos personnes âgées de pouvoir bénéficier des soins à domicile plutôt que d'être dirigées vers une structure de soins de suite. Nous avons 102 places attribuées par l'ARS de soins à domicile. Ça fonctionne bien, on a du personnel de qualité, par contre ce que je regrette, c'est que nous ne pouvons pas intervenir dans toutes vos communes parce que nous sommes limités à un secteur défini par l'ARS. Autant pour le SAAD, on peut intervenir sur nos communes du SIVOM de la Communauté du Béthunois qui ont pris la compétence, qui au demeurant est gratuite, autant pour les soins infirmiers, si une commune souhaite bénéficier de la compétence mais qu'elle dépend d'un autre secteur dans le découpage ARS, le SIVOM ne pourra pas intervenir. Par exemple sur Lapugnoy, on ne peut pas intervenir, la commune dépend du secteur couvert par FILIERIS. Je considère que ce n'est pas très juste. Je ne dis pas qu'il faut nous donner tous les lits des 29 communes du SIVOM, il faut qu'il y en ait pour les autres collègues, mais on est en carence sur les soins infirmiers à domicile, il y a des gens qui ne trouvent pas de service, notamment la nuit et le week-end. Nous on est prêt à prendre les lits en carence, à remplir le service et à recruter pour. Je le redirai au Préfet et à l'ARS, s'il y a des lits en carence nous sommes disponibles, utilisez-nous plutôt que de voir les gens qui ne trouvent pas de quoi se soigner à domicile, retourner par défaut à l'hôpital ou dans des structures de soins de suite. Car je peux vous dire que ça coûte nettement plus cher à l'ARS d'avoir des personnes à l'hôpital ou en soins de suite qu'à domicile, suivies par des infirmiers ou des aides-soignants.

Troisième sujet s'agissant du maintien à domicile : nos résidences autonomie pour les personnes âgées qui sont autonomes. Elles sont à domicile mais dans une structure un peu différente de leur maison ou de leur appartement. 108 personnes y sont actuellement hébergées. 60 personnes à Guynemer à Béthune dans un appartement et 48 personnes dans les petites maisons des Sorbiers également à Béthune. Les structures sont adaptées, les personnes âgées vivent dans un cocon, dans un havre de paix, entre elles. Elles peuvent sortir, recevoir leurs amis et familles. Elles sont à domicile mais dans des logements un peu plus adaptés.

Et puis arrive un moment où le maintien à domicile n'est plus possible et nous avons alors des structures pour personnes âgées dépendantes : les EHPAD Frédérique Degeorge à Béthune et Marie Curie à Beuvry où 177 personnes âgées sont hébergées, 117 à Degeorge et 60 à Marie Curie. On est quasiment plein, quand il y a deux, trois places vides c'est juste le temps que l'on fasse de nouvelles entrées lorsque des personnes malheureusement décèdent. Aujourd'hui on a des listes d'attentes pour les deux EHPAD. Ce n'est pas le cas partout. Sur le territoire certaines EHPAD sont à moitié vides ou aux trois quarts vides, elles ont du mal à remplir leurs lits. Nous on n'a pas cette difficulté puisqu'on est 100% à l'aide sociale et qu'on s'adresse à un public plus pauvre. Par contre la durée de séjour dans un EHPAD il y a 4, 5 ans c'était 2 à 3 ans, aujourd'hui on est sur 6 mois environ. On est passé sur une façon de travailler différente dans nos EHPAD, on est plus dans de l'accompagnement à la fin de vie. Certains de nos résidents restent plusieurs années, mais la majorité entre et décède assez vite. On n'est plus dans la même façon de porter les soins et d'accompagner, et il faut qu'on forme notre personnel à cet accompagnement différent. On ne fait pas de soins palliatifs mais on a parfois des personnes âgées qui arrivent dans un état de santé qui laisse présager une fin à court terme. Ça peut

s'expliquer par le coût d'un EHPAD, c'est très cher, les gens n'ont pas forcément les moyens, même avec l'aide sociale.

On essaie de faire chaque année des économies dans le but d'acheter un peu de matériel ou autre. En fin d'année l'ARS tient compte de l'excédent réalisé pour ajuster la dotation N+1. Si le SIVOM était très riche sur le pôle Santé-Solidarité je pense que ça se saurait. Je comprends que l'ARS et l'Etat manquent d'argent mais il faut rester juste avec nous. On vient de nous augmenter de 3,5% la masse salariale dans les EHPAD. On doit remplir un questionnaire pour justifier que l'augmentation du point d'indice nous coûte et alors seulement l'ARS verra s'il faut compenser. J'entends qu'il y a moins d'argent dans ce pays et qu'il faut se serrer la ceinture, mais dans ce cas-là, que l'Etat assume de serrer la ceinture sur les personnes âgées. Parce que le discours national c'est « on va faire plus », on annonce des primes dans le domaine mais quand on gratte, les primes ne sont pas pour tout le monde. Pour les gens qui ont travaillé dans les EHPAD, qui ont fait face à la crise COVID, vous êtes infirmiers vous avez quelque chose, vous êtes aides-soignants, vous allez avoir quelque chose mais le décret est mal écrit donc la Trésorerie ne peut pas verser la prime, il faut que le décret soit réécrit. Mais les cuisiniers, les personnels d'entretien, les gens qui font la partie hôtellerie, la restauration, la blanchisserie, qui travaillent dans les mêmes structures, qui ont rendu les mêmes services, ils n'ont rien. Ce n'est pas normal. De la même manière, les gens qui ont été à domicile chez les personnes âgées, qui ont pris des risques pour eux-mêmes, pour leur famille avec la possibilité de ramener le virus chez eux, ils n'ont rien. Ce n'est pas juste. Soit on considère que ces métiers là sont les mêmes, et on donne une prime à tout le monde, soit on ne donne à personne parce que je peux vous dire qu'en terme de management et de gestion c'est très compliqué d'expliquer à des agents dévoués, qu'ils n'ont droit à rien alors qu'ils font le même boulot quasiment que les collègues qui touchent une prime. Et on n'a malheureusement pas les moyens de verser des primes si l'Etat ne compense pas. Il y a beaucoup d'injustice dans la politique de solidarité et de santé pour les personnes âgées. Ça fait trente ans que ça dure mais au fil du temps ça s'aggrave et ça devient franchement pénible. Nos lits sont remplis, on gère bien, on optimise, on se dit qu'en fin d'année on va avoir une petite cagnotte pour pouvoir changer les rideaux, mettre un coup de peinture, et au final l'ARS vous dit qu'il y a 10 000 euros de trop sur les comptes et qu'elle va nous les reprendre. C'est comme ça que ça se passe aujourd'hui et je ne trouve pas ça correct. C'est un peu un coup de gueule que je pousse mais il faut qu'on partage ces sujets là aussi parce que vous êtes parfois face à des familles de personnes placées dans nos EHPAD qui vous interpellent et je vous dois une réponse : c'est bien géré, on a un taux d'encadrement qui est important, supérieur au secteur privé, on l'assume, par contre effectivement, à chaque fois qu'on dégage des marges de manœuvre budgétaires on se les fait reprendre l'année suivante dans les dotations. C'est comme ça, c'est la France, mais il va falloir que ça change parce qu'à un moment il y a des structures qui vont finir par fermer. Nous ça ira parce qu'on sait gérer et qu'on est un gros SIVOM, mais les EHPAD autonomes, je ne sais pas comment ils vont faire.

On change de registre. Il arrive un moment de la vie, où malheureusement on est confronté au deuil et c'est pour ça qu'on a un crématorium, le seul du territoire. Il fait l'objet d'un budget annexe. Les communes ne contribuent pas financièrement, c'est autofinancé. On fait en moyenne 1500 crémations par an. On a, depuis deux ans, entamé avec Gérard MALBRANQUE, un travail pour élargir les créneaux de crémation et répondre au besoin. On s'est donc réorganisé. On a eu aussi, vous le savez, quelques incidents, et notamment l'explosion d'un téléphone dans un four. Pour éviter que ça ne se reproduise, nous allons nous doter d'un scanner pour vérifier qu'il n'y a, dans le cercueil, ni pile ni batterie lithium susceptible d'exploser dans les fours et les endommager. On va également rénover le deuxième four qui a été très sollicité du fait de l'explosion du premier. On va refaire la sole et les briques réfractaires. Le premier four a lui été refait à neuf, l'assurance a remboursé. Nous allons également régler l'automatisme pour économiser du gaz naturel. Aujourd'hui on allume les fours le matin, on brûle la journée, on éteint la nuit, ça refroidit et on recommence le lendemain. Mais ça fait dilater les fours et ça les abîme. En maintenant une température inférieure la nuit on consommerait

moins le matin pour réchauffer. On allumerait donc le lundi et on éteindrait le vendredi ou le samedi. C'est très technique, mais maintenir les fours à une température basse la nuit, serait plus économique que d'éteindre et rallumer 5 fois par semaine. On va mettre ça en place cette année pour réduire notre consommation de gaz naturel et contrôler nos coûts de l'énergie.

Autre spécificité du SIVOM, le CSAPA, qui accompagne les personnes qui souffrent d'une addiction. La compétence est moins connue parce que visant un public discret. Il s'agit soit de gens condamnés par la justice avec une obligation de soins, soit de personnes venant de façon volontaire. 250 personnes par an sont suivies et accompagnées par notre équipe médicale et paramédicale. C'est une compétence importante qui répond à un vrai besoin, notamment depuis la période COVID. Beaucoup sont tombés dans divers addictions : l'alcool, les jeux à gratter, les stupéfiants... Ce service est subventionné par l'ARS et se développe malheureusement, en raison d'une actualité et d'un état d'esprit dans le pays qui n'est pas très bon. Ça ne coûte rien aux communes, c'est à disposition de vos habitants qui souhaiteraient ou seraient obligés d'être suivis.

Sur le pôle Solidarité-Santé on gère le quotidien mais on attend plus du conseil départemental. Je l'ai dit et répété, si le message n'est pas passé, on passera par la Voix du Nord ou on fera quelques courriers. Sur ces compétences, même si les communes ne paient pas, on est avant tout au service de nos communes. Si vous avez des personnes âgées qui ont besoin d'accompagnement ou d'une place dans un établissement, un habitant qui souffre d'une addiction ou qui ne va pas bien, ou quelqu'un qui a un problème avec les pompes funèbres par rapport à une cérémonie de deuil, appelez-nous, vous les élus, vos DGS, vos CCAS, nous traiterons toujours en priorité les situations personnelles des habitants des communes du SIVOM. Evidemment dans nos EHPAD, les résidents ne viennent pas que de nos 29 communes, mais priorité aux habitants de vos communes. C'est quand même notre outil commun. N'hésitez donc pas à nous solliciter, au travers notamment Lucie ANDRZEJEWSKI. Quand il faut passer vos dossiers en priorité, on le fait. Le SIVOM d'abord, je tiens vraiment à ce qu'il y ait un lien très étroit entre notre pôle Solidarité-Santé et vos communes et qu'on puisse traiter en priorité les situations difficiles à gérer moralement pour les agents, pour les familles, il est important qu'on soit présent.

## **POLE ENFANCE-JEUNESSE**

Je change de pôle, on a parlé des aînés, on revient maintenant au tout début de la vie. Le pôle Enfance-Jeunesse a pour mission de contribuer à l'éveil, à l'éducation et à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Au tout début de la vie, quand on est tout petit et que les parents travaillent, on a besoin de solutions de garde. Nous avons deux outils performants qui répondent à ce besoin.

Le Relais Petite Enfance (RPE) tout d'abord, qui gère un réseau de 280 assistants maternels à domicile. Un métier qui se perd parce qu'aujourd'hui il faut quasiment transformer la maison en crèche. Le réseau est composé de femmes et d'hommes, un peu d'hommes mais en majorité des femmes, plutôt âgés, et d'ici 5-10-15 ans on va avoir une vraie pénurie de vocation dans ce domaine, notamment à cause des normes et des règles qui rendent la tâche plus compliquée. Je comprends qu'il y en ait, c'est normal, mais à un moment, transformer une maison en crèche ça n'est pas possible. 280 assistants maternels qui sont donc à votre disposition. Si vous avez des parents qui ont besoin d'une solution de garde, n'hésitez pas à nous les envoyer, on est aussi en relation avec les crèches publiques et privées du territoire et on est aussi en mesure de vous dire dans quel établissement il reste un berceau et qui ils peuvent contacter. On doit fonctionner ensemble, votre intérêt est que les crèches

communales soient pleines, parce qu'un berceau vide ça coûte cher, le nôtre est que les parents du territoire aient une solution de garde, soit à domicile, soit dans une crèche communale, soit dans une de nos deux crèches intercommunales. Nous avons en effet en gestion la crèche de la commune de Verquigneul et la crèche de la commune de Lapugnoy. 30 berceaux à Verquigneul et 25 à Lapugnoy. Ce sont des crèches financées par les communes concernées, nous sommes prestataires de service pour elles. Ces crèches n'accueillent pas uniquement les enfants de ces deux communes, même s'ils restent évidemment prioritaires, toutefois s'il y a des berceaux vides, nous sommes en capacité d'accueillir d'autres enfants.

Voilà pour la petite enfance, ça fonctionne bien, on est fortement accompagné par la CAF qui joue vraiment le jeu et nous accompagne dès qu'on en a besoin. Se posera la question du positionnement du RPE s'il devient, comme le veut la CAF, le guichet d'accueil unique de la petite enfance du territoire. Il faudra en effet trouver une place plus accueillante qu'au fond de la cour du siège du SIVOM et avec une vitrine. Il faut que les parents du territoire puissent facilement situer le RPE et y venir comme dans un lieu de service, pas seulement comme un lieu d'assistantes maternelles. Sur nos crèches on aura un autre défi consécutif à l'évolution des règles en la matière. On a visité il y a quelques temps la nouvelle crèche de Gonnehem, c'est une cathédrale ! Aujourd'hui une crèche doit avoir la taille d'un supermarché pour accueillir 25 bébés. Les règles sont tellement contraignantes qu'elles vont nous demander des travaux importants sur les crèches de Lapugnoy et Verquigneul qui sont pourtant des bâtiments relativement récents et contemporains. A tel point qu'il vaudrait bientôt mieux en construire des nouvelles mais je doute que les deux communes concernées aient ça en tête. Ce qui me met en colère c'est que les règles ne sont pas les mêmes pour les micro-crèches privées. Ces structures de 11 berceaux qui émergent partout, n'ont pas besoin d'autant de personnel et ne sont pas soumises aux mêmes contraintes bâtimementaires. Donc encore une fois ce n'est pas juste, j'aimerais que nous ayons des règles acceptables qui nous permettent de gérer notre service public et qu'on impose les mêmes règles à la « concurrence » du privé. Sinon tout le monde va ouvrir sa micro-crèche, les crèches publiques vont se vider et on va se retrouver avec des crèches sur les bras. Aujourd'hui on n'a pas de problème de remplissage, ni à Verquigneul, ni à Lapugnoy, mais ce n'est pas juste, les règles du jeu ne sont pas les mêmes. On est aux normes aujourd'hui sur tout ce qui est sécurité incendie et accessibilité, les gamins ne courent aucun risque. Par contre pour tout ce qui relève d'une mise aux normes que j'estime superfétatoire, on attendra pour s'y conformer. Je ne suis en révolution contre personne mais je veux vous dire les choses franchement, parce qu'à un moment les règles, les règles, ça va bien, mais qu'on joue collectif et qu'on ne fasse pas supporter les règles aux seules collectivités publiques, quand le privé peut faire comme il veut. Il faut qu'on se pose les bonnes questions.

Ensuite en grandissant, on arrive enfant, puis adolescent. Il y a deux ans on a fait le choix de déconcentrer nos centres de loisirs sans hébergement. On fait plus de centres en proximité et moins de gros centres. Ça fonctionne bien puisque qu'il y a 37% de fréquentation en plus par rapport à ce qui se faisait avant. On est revenu à des centres de loisirs plus traditionnels, plus vintage diront certains, avec des activités manuelles, culturelles et sportives organisées par nos BAFA qui sont là pour ça. Ce ne sont pas juste des accompagnants, ce sont des animateurs de centres de loisirs. On fait encore des sorties, à la piscine ou dans divers endroits, mais on fait d'abord des activités sur place, dans plus de centres de proximité. 11 500 journées enfants ont été réalisées cette année, sans compter les vacances de Noël à venir, ça concerne 2500 enfants de vos communes. Je vous remercie parce que vous avez joué le jeu de prêter les écoles. Pour certaines communes c'était la première fois, et je sais qu'avec la direction des écoles et les enseignants c'est parfois difficile. Ils considèrent qu'ils sont dans leur école alors que c'est l'école de la commune. En tous cas, je remercie les communes qui prêtent souvent, je remercie les communes qui prêtent tout le temps, et je remercie les communes qui ont osé dire à leur directeur ou directrice d'école que pendant les vacances le SIVOM y assurerait les centres. On ne casse rien, on range tout, on passe le balai, tout se passe bien. Il y a encore des communes qui ont quelques hésitations, je le comprends, mais pour l'année qui vient, et il y aura bientôt une commission

pour en parler, je vous demande vraiment toutes et tous de jouer le jeu. Parce qu'en plus lorsque le centre de loisirs du SIVOM est fait dans votre commune, dans l'esprit de vos habitants c'est le centre de loisirs de la commune. A Fouquières, qui prêtait pour la première fois son école par exemple, les habitants ont remercié Mme le Maire pour avoir organisé un centre de loisirs dans leur commune. Tant mieux, cela montre que c'est apprécié et que c'est un vrai sujet aujourd'hui d'éveiller et d'éduquer. Eduquer parce que dans les centres de loisirs on rappelle les règles, on se lave les mains, on mange correctement, on n'insulte pas son petit camarade... on n'est pas enseignant mais c'est aussi notre boulot de faire ça. Avec Bruno CHRETIEN, on est content du virage qui a été pris. Il y a du monde, ce qui montre bien que c'est ce qu'il fallait faire et on va continuer à bien le faire. Et je souhaiterais, comme on l'a fait l'été dernier mais de manière un peu tardive, qu'on puisse vous proposer pour l'été prochain un raid aventure pour les ados. On se rend compte qu'on n'a plus les jeunes dans les centres de loisirs au-delà de 14 ans parce qu'ils ont l'impression d'être avec les bébés comme ils disent. Ce serait sous la forme d'une semaine d'immersion. Les jeunes prennent le VTT, dorment sous la tente, vont à la piscine de Bruay, vont faire du moto-cross électrique à Olhain, vont à la base de loisirs de Beuvry, font du canoë, du tir à l'arc... On essaie de faire des choses sympas sur le territoire de l'Agglo. On va donc vous proposer cette formule l'été prochain, peut-être une session en juillet, une session en août, pour 12 adolescents à chaque fois. On ne fera jamais quelque chose de massif parce qu'on sait très bien que les adolescents aujourd'hui ont plein de choix. Sans créer du CAJ il s'agit de créer des choses qui puissent convenir. Les jeunes viennent avec leur VTT, il n'y a pas de bus. Ça a plutôt bien marché l'été dernier et c'est au prix d'un centre de loisirs classique.

On a également nos colonies de vacances. 411 enfants et adolescents sont partis cette année. C'est la première fois qu'on a autant de monde. On a un contrat avec la CAF de 400 et on est passé à 411. C'est une bonne nouvelle, ça veut dire que nos séjours sont qualitatifs. Et pour ce qu'on propose, je peux vous dire que ce n'est pas cher. Partez 8 jours au ski, regardez le prix que ça va vous coûter par personne, vous constaterez que nos tarifs sont avantageux. On a un prestataire de qualité, on est bien accompagné. C'est quelque chose qui fonctionne bien et qu'on va poursuivre. De nouvelles communes, Noeux-les-Mines et Hersin-Coupigny, nous ont rejoints sur les colonies, j'ai donc demandé à la CAF de passer notre contrat de 400 à 500 séjours. Au début ils m'ont regardé avec de grands yeux en me disant « il n'y a pas de sous », et finalement j'ai cru comprendre que nous aurions gain de cause, peut-être pas pour 2023 mais pour 2024. Evidemment il n'est pas question de dire à des enfants qu'on ne les prend pas, on va prendre tout le monde et si la CAF ne nous suit pas sur tous les séjours on se débrouillera. Les colonies c'est quelque chose d'important et je pense qu'on a aussi un rôle social à jouer. Je rappelle que pour les familles les plus démunies la CAF couvre quasiment 100% du séjour. Pour certaines familles, ça ne coûte que 80 € ou 30 € par enfant. C'est donc vraiment pour tout le monde et je pense que sans nous il y a peut-être des enfants qui n'auraient pas la chance d'aller au ski, en Espagne, en Italie ou peut-être tout simplement, alors peut-être pas d'aller à la mer parce qu'on est un département côtier, mais d'aller dans certains coins verts de France. Et même le séjour qu'on propose à Paris, qui peut paraître banal parce qu'on se dit que tout le monde va à Paris, pour certains enfants c'est l'occasion de découvrir la capitale. On a aussi ce rôle de permettre aux enfants de s'ouvrir aux autres. Et il sera bientôt temps que vous choisissiez, en commission, les destinations pour l'année prochaine.

Et puis on a une dernière compétence, on parlait tout à l'heure d'éducation, il y a certaines communes qui choisissent de rajouter des cours de sport dans les écoles primaires et même maternelles. Nous proposons aussi des cours de baby gym. Nous avons des animateurs sportifs qui interviennent en milieu scolaire sous la responsabilité de l'enseignant. J'insiste, c'est vraiment en partenariat avec l'éducation nationale mais c'est financé par les communes et ça permet aux enfants des écoles d'avoir des cours de sport encadrés par des professionnels sur le temps scolaire. C'est une compétence qui a pris de l'ampleur, on en est à 50 heures de sport par semaine dans les écoles du SIVOM. On intervient

également en crèche et dans certaines communes, on organise des cours de baby gym le mercredi matin, hors du temps scolaire mais dans la salle d'éveil de l'école maternelle.

Et j'ai oublié de remercier Catherine CLEROT tout à l'heure, qui s'occupe des crèches. Parce qu'il y a Bruno mais aussi Catherine, c'est un duo de choc pour le pôle enfance jeunesse, et je peux vous dire qu'ils ont du travail.

Et Sylvie me souffle à l'oreille que je ne vous ai pas présenté notre nouveau responsable du pôle Enfance-Jeunesse. Il s'agit de Marc-Antoine HOINVILLE, qui est arrivé en remplacement de Cédric FLAMENT, parti à Isbergues comme Directeur Général des Services après de longues années de bons et loyaux services. Monsieur HOINVILLE a pris son poste en main, il est à votre disposition, il connaît bien le territoire puisqu'il était DGS d'une commune de 5000 habitants un peu loin d'ici mais il a aussi été DGS d'une commune du SIVOM, Verquin.

## **POLE SERVICES TECHNIQUES**

Le pôle Services Techniques a pour mission de créer et d'entretenir un cadre de vie agréable. En 2023, de grands changements sont à prévoir dans ce pôle. Vous avez en effet été nombreux dans vos communes à avoir confié, à l'occasion des réunions de préparation budgétaire, un volume de budget travaux extrêmement important. L'ensemble des participations des communes du SIVOM s'élève à 12 millions d'euros. Cela représente plus de 3 millions d'euros supplémentaires sur le pôle des services techniques. C'est une hausse énorme du budget des services techniques qui traduit la confiance que vous nous accordez. Il va être nécessaire de redimensionner l'outil des services techniques.

Sur le pôle nous avons d'abord la voirie et la défense extérieure contre l'incendie. C'est surtout le budget voirie qui grossit de 3 millions car les projets que vous allez nous confier l'année prochaine concernent des chantiers de routes, de trottoirs.

Pour la compétence voirie au SIVOM, il y a tout d'abord la régie qui concerne les petits travaux du quotidien, les interventions rapides, les chantiers d'une semaine ou deux. Nous avons actuellement deux équipes régie et nous allons passer à trois équipes.

Pour les chantiers un peu plus gros, on traite avec des entreprises privées dans le cadre de marchés à bons de commande. Ça permet de faire de plus gros travaux puisque ces entreprises ont des machines et des engins que nous n'avons pas au SIVOM.

Enfin certaines communes nous confient des restructurations complètes de voiries : on démonte tout, on fait de façade à façade, on enfouit les réseaux, on fait les trottoirs, on fait deux kilomètres de tapis d'enrobé. Ce sont des opérations à 1 million, 1,5 millions d'euros. On va en avoir l'année prochaine pour la première fois. On va travailler sur un accord cadre afin d'avoir un outil nous permettant de faire des gros chantiers dans vos communes.

La voirie va donc beaucoup grossir, mais également tous nos marchés de sous-traitance puisqu'on ne fera évidemment pas tout en régie. C'est important parce que les prix de marchés publics que nous arrivons à obtenir ensemble, sont nettement plus intéressants que si vous passiez vos propres marchés publics de voirie. Par les temps qui courent ça n'est pas négligeable. Je remercie donc Gérard OGIEZ qui suit ça de près.

En 2022, à ce jour, c'est 74 chantiers de voirie qui ont été réalisés dans vos communes, et nous contrôlons et entretenons, pour le compte des communes qui nous ont délégué la compétence, 825 poteaux de défense contre l'incendie. Je voudrais revenir sur un sujet sur lequel vous m'interpellez de temps en temps. L'Agglomération gère l'eau potable, le SIVOM gère les poteaux incendie. Quand il y a un problème sur un poteau incendie, le SIVOM intervient, s'il s'avère qu'il s'agit d'un problème de pression d'eau potable, je ne veux pas qu'on vous dise, c'est de la compétence de « l'Agglo », voyez avec elle. Nous prenons nous-même contact avec elle pour régler le problème ensemble. On vous rend le service clé en main, on vous rend un poteau incendie qui fonctionne. C'est fini de balader les gens.

Vous avez pris une compétence défense incendie, on la gère complètement. C'est vu comme ça avec Philippe SCAILLEREZ, vice-président chargé de l'eau potable à l'Agglomération. Donc sur la défense incendie on se charge de tout pour vous et on fait en sorte que ça fonctionne. Je vous rappelle que sur la défense incendie, il en va de la responsabilité pénale du maire. Vous êtes toutes et tous obligés d'entretenir vos poteaux incendie. Ne pas le faire ou ne pas les réparer quand les pompiers vous informent d'un dysfonctionnement, c'est risquer votre responsabilité pénale dans le cas où un incendie se déclarerait et qu'il n'y aurait pas d'eau au poteau incendie.

Deuxième groupe de compétences dans ce pôle de compétences important : les espaces verts, l'entretien des terrains sportifs et la serre. On a restructuré le secteur, un nouveau responsable, M. FERRY, est arrivé. Si ça n'a pas toujours été le cas, maintenant ça tourne bien et il faut continuer sur cette lancée. On a un vrai sujet sur les espaces verts, celui de prendre le virage écologique. Il n'y a plus de produit phytosanitaire, on va pouvoir arroser de moins en moins à cause de la sécheresse et des nappes phréatiques qui sont en train de s'épuiser sur le territoire, il faut qu'on prenne ce virage avec vous. Il faut qu'on vous aide à expliquer aux habitants ce qu'est la gestion différenciée, tondre moins et laisser pousser à certains endroits, expliquer pourquoi de temps en temps il y a un peu d'herbe dans les caniveaux, expliquer pourquoi dans les allées de cimetières il y a de l'herbe. Certaines communes nous ont carrément demandé d'engazonner les allées de cimetières. Pendant quelques années ça pousse mal, on a l'impression que c'est mal entretenu, mais au bout de deux, trois ans, vous avez un vrai gazon anglais, vous passez un coup de tondeuse et c'est réglé. Parce qu'avoir des agents qui enlèvent les mauvaises herbes dans les allées de cimetières à coups de binettes ou au couteau, ça coûte cher et ce n'est pas efficace. Il faut donc qu'on puisse proposer des solutions techniques pour vos cimetières.

S'agissant des terrains de sport, j'ai demandé à ce qu'on étudie ce qu'ils ont fait à Erquinghem-Lys, à savoir utiliser un engrais spécifique, issu de la chimie verte, de la chimie du végétal, qui permet de faire pousser de la pelouse avec 20 cm de racinaire. Quand vous avez une pelouse de stade de foot avec 20 cm de racinaire vous n'avez plus besoin d'arroser parce que même en cas de sécheresse, la pelouse cherche son eau à 20 cm de profondeur. J'aimerais qu'on puisse tester cet engrais sur un ou deux terrains de foot du SIVOM. Ça prend deux ou trois ans pour que ça pousse à 20 cm mais j'aimerais qu'on ait, demain, des terrains de foot moins gourmands en eau potable, moins gourmands en eau tout court. Voilà ce qu'on va vous proposer, on va vous en parler en commission. Cet engrais coûte cher mais il faut qu'on rapporte ce coût au prix de la consommation d'eau potable. Il faut qu'on teste des choses parce que si on ne prend pas ce virage-là, un été prochain on aura un arrêté préfectoral qui interdira l'arrosage des terrains de foot, y compris la nuit, et vos clubs de foot vous tomberont dessus à la rentrée sportive du mois d'août parce qu'ils ne pourront plus jouer en raison de l'état de la pelouse. Il faut qu'on anticipe parce qu'il y a vraiment un problème sur l'eau potable sur le territoire.

On a également un vrai sujet sur la serre. Aujourd'hui, elle est trop petite pour pouvoir répondre à vos nombreuses commandes de fleurs pour vos communes. Nous devons donc l'agrandir d'un tiers. Je vous rassure ça ne représente qu'un petit budget de 20 000 euros, ce ne sont pas de grands travaux, et j'ai demandé qu'à l'occasion, on construise une citerne enterrée. Ainsi tout ce qu'il pleuvra sur la serre du centre technique ira sous terre et quand il y aura besoin d'arroser la terre, on pompera. La problématique est qu'aujourd'hui il pleut de moins en moins souvent mais quand il pleut c'est en grande quantité et d'un coup. Si les cuves de l'époque, le cubi de 1000 litres en bas de la gouttière, suffisaient, maintenant en 15 minutes c'est rempli et ça déborde. Il faut donc qu'on dimensionne nos ouvrages souterrains à la hausse, il faut que nos cuves soient pleines de manière à ce qu'on puisse ensuite arroser trois, quatre mois sans pluie. On va donc surdimensionner et déposer un dossier de subvention à l'Agence de l'Eau. L'objectif est que d'ici un an la serre du SIVOM soit quasiment autonome en eau et qu'on ne consomme plus d'eau potable pour faire pousser les fleurs. Chaque année c'est 52 000 plantes annuelles et 19 000 plantes bisannuelles que vous nous commandez. Là aussi, sur le type de fleurs, il faut qu'on puisse vous conseiller, je veux qu'on vous propose, avec Alain COQUERELLE, un catalogue de fleurs qui consomment moins d'eau. Ça paraît anecdotique,

mais sachez, pour ceux qui fleurissent les communes, que la tonne à eau du camion des services techniques tourne tous les jours. Ça représente des milliers de litres à la journée. Sachez aussi qu'on a demandé au Président de la Communauté d'Agglomération de pouvoir remplir nos cuves à eau mais également nos balayeuses, aux stations d'épuration. Si l'eau qui sort de ces stations est bonne pour être rejetée dans le milieu naturel, elle l'est aussi pour nettoyer les routes, arroser les fleurs et repartir dans le réseau d'assainissement. Le président de la Communauté d'Agglomération travaille sur le sujet car en France c'est interdit. Il faut un arrêté préfectoral, on doit plomber les machines de lavage pour être sûr qu'on ne puisse pas ouvrir la machine et y boire un verre d'eau. Encore une fois rien n'est simple, il y a de quoi se démotiver. En tout cas, j'aimerais à terme, pour le SIVOM et pour vos services techniques, que pour tout ce qui est lavage de voirie et arrosage, vous puissiez vous brancher aux stations d'épuration sur l'ensemble du territoire. Parce que pomper dans des puits bruts, dans les champs, c'est bien, mais comme la nappe s'épuise, nous finirons par avoir un problème. Vous voyez donc jusqu'où les enjeux écologiques vont dans notre esprit.

S'agissant ensuite de la compétence éclairage public et des bâtiments communaux, il faut que nous accélérions sérieusement parce qu'au 1<sup>er</sup> janvier, les factures d'électricité pour l'éclairage public de vos communes seront multipliées par 6. Le point lumineux va vous coûter 6 fois plus cher à allumer. Il y a des communes qui ont déjà quasiment tout en LED, d'autres qui sont en cours de passage en LED et qu'on est en train d'accompagner, et il y a des communes qui sont à la traîne. On va vous aider autant que possible, monter les dossiers FDE pour vous. Je sais que ça mobilise des moyens d'investissement dans vos communes mais je ne peux que vous conseiller d'accélérer le passage en LED des rues et des bâtiments publics. Au SIVOM, on est capable de changer les plafonniers à l'intérieur de vos bâtiments, vos mairies, vos salles des fêtes, vos écoles, pour mettre des LED. On sera au rendez-vous pour les communes qui ont besoin de nous, on a les équipes qu'il faut, du personnel formé. C'est une compétence sur laquelle on s'attend à être très sollicité parce que je pense que certaines communes n'ont pas encore pris conscience de la hausse de l'électricité au 1<sup>er</sup> janvier mais qui vont se rendre compte de la nécessité de passer en LED au plus vite quand elles auront reçu leur première quittance en janvier, février. Je vous préviens aussi, il y a de moins en moins d'argent à la FDE, d'où l'intérêt d'agir rapidement pour éviter de manquer des subventions sur les LED. Je ne suis pas là pour vous dire ce que vous devez faire dans vos communes, mais je vous alerte sur l'évolution prévisible des consommations électriques et vous rappelle notre capacité à vous aider à passer en LED au plus vite : on fait la LED dans les rues, dans les bâtiments publics, on fait tous les systèmes SSI, les blocs secours etc..., on sait rénover vos armoires électriques dans les bâtiments publics, et on gère également les feux tricolores. Sur ce dernier point les choses ont beaucoup évolué. Avant, les feux étaient dotés d'une minuterie et le feu passait au vert au bout de 45 secondes, maintenant ils ont des caméras, ils comptent les voitures, ils contrôlent la vitesse, le feu peut passer au rouge quand ça roule trop vite ou plutôt passer au vert quand la vitesse est mesurée. Vous pouvez obtenir des subventions issues du produit des amendes de police, pour implanter des feux tricolores. Et je pense que pour les incivilités routières, le feu citoyen ça fonctionne bien. On est à votre disposition pour vous faire des chiffrages, des études sur ce type de solutions. Et sachez qu'on va bientôt passer en télégestion, c'est-à-dire que, du SIVOM, on aura accès aux feux tricolores de toutes les communes qui nous les ont confiés à distance. On saura quand il y a des pannes, on pourra les régler à distance, on va vraiment avoir un outil technologique qui nous permettra par exemple, de donner, commune par commune, le nombre de voitures ou de camions qui passent aux différents feux chaque jour. On sera en mesure de vous donner de la statistique. Et je vous le dis aussi, une nouvelle loi va sortir permettant aux maires qui le souhaitent d'installer des radars, radar de vitesse ou radar feu rouge. Si certaines communes nous sollicitent, le SIVOM pourrait envisager de former ses équipes à installer ce type de radars dans vos communes, faire les branchements, en assurer la maintenance... On regarde également pour former nos équipes à assurer l'installation et la maintenance des systèmes de vidéoprotection. Le SIVOM n'a pas le droit de regarder les bandes, puisqu'il n'a pas de compétence de vidéoprotection, mais on peut vous aider en vous conseillant sur leur emplacement, en

les installant et en en faisant la maintenance. J'aimerais qu'on anticipe le passage en LED à 100% et par conséquent l'allègement du planning des agents de l'éclairage public, en les formant à d'autres compétences.

On entretient quand même 10 600 points lumineux dans le SIVOM. 7 767 sont déjà équipés en LED, ce qui veut dire que 2 856 fonctionnent encore avec des ampoules. Pour certaines communes, 75 % de leur parc lumineux est en incandescence classique. Quand je vous dis qu'il va falloir accélérer et qu'on est là pour vous aider, c'est parce qu'un jour ou l'autre, il n'y aura plus d'ampoule. Pour l'instant nous avons du stock mais un jour nous ne pourrons plus remplacer vos ampoules. D'ailleurs dans les supermarchés, pour le particulier, il n'y a plus ou quasiment plus d'ampoules. Les dernières lignes de production d'ampoules à incandescence sont en Allemagne, à l'usine OSRAM, mais l'usine va finir par basculer en LED.

On a également un bureau d'études et j'en profite pour excuser Thierry TASSEZ qui n'est pas là ce soir, et qui s'occupe de cette compétence. Le bureau d'études est composé de trois personnes, deux personnes à plein temps plus un alternant. Cette année on a réalisé 9 chantiers de grande ampleur. 16 projets sont en cours d'étude et 4 études sont achevées. Les marchés publics vont être lancés. On fait un travail de qualité, par contre il ne faut pas voter votre budget en avril et nous commander pour le 1<sup>er</sup> juillet un kilomètre de route, un boulo-drome ou un square. Ça ce n'est pas possible. Il y a un temps d'études, il y a parfois de la consultation avec vos habitants et vos élus, il faut s'y prendre à l'avance. Dites-nous le plus tôt possible ce dont vous avez besoin d'ici 6 mois, un an ou jusqu'à la fin de votre mandat, pour que nous puissions dimensionner le bureau d'études en conséquence. On ne vous fera pas payer d'avance, l'objectif est simplement de pouvoir vous rendre ce service dans les meilleures conditions, avec la réactivité attendue.

Le balayage mécanisé, c'est 525 kilomètres de voirie balayés. Certaines toutes les semaines, certaines tous les mois et certaines uniquement pendant la saison des betteraves. C'est vous qui fixez la fréquence en fonction de votre besoin. Le sujet de l'eau des balayeuses, je vous l'ai dit on va y réfléchir. Reste le sujet des déchets issus du balayage. La réglementation a changé, tant mieux. Avant on faisait n'importe quoi, on mettait tous les déchets dans un tracteur et ça partait je ne sais où. Je ne parle pas du SIVOM en particulier, je parle de ce qui se faisait en France. Aujourd'hui c'est très surveillé, ces déchets sont considérés comme dangereux. Ces déchets doivent être entreposés dans des décharges spécifiques coulées dans du béton. Ça coûte une fortune. Donc si la compétence balayage, coûte plus cher aujourd'hui, ce n'est pas parce que l'essence coûte plus cher, c'est en raison du coût de traitement des déchets. Nous louons deux balayeuses. La location c'est pratique parce que les machines sont neuves et quand elles tombent en panne on nous les remplace. Par contre ça coûte aussi. Nous allons donc faire le calcul et voir si ça ne serait pas intéressant d'en acheter une sur les deux. La location c'est quand-même 58 000 € par an et par machine.

Enfin il y a toute une série d'autres compétences dont la viabilité hivernale avec son dispositif d'astreintes. On a les moyens techniques : des chasse-neiges, qui sont en fait des camions classiques qui ont été équipés. On a 60 tonnes de sel en stock d'urgence, de quoi faire face à un épisode de neige ou de verglas annoncé sur vos communes. A noter également qu'on va changer un camion de la voirie, qui doit avoir 30 ans mais qui roule encore, et on va l'équiper de lames et saieuses à l'arrière pour faire du déneigement en cas de besoin.

J'ai été assez long sur les services techniques parce que c'est vraiment le pôle qui va le plus évoluer. C'est vraiment le cœur du sujet de cette année et je vous parlerai un peu plus tard de la réorganisation du centre des services techniques.

## **POLE RESTAURATION COLLECTIVE**

Un autre pôle très important et emblématique, c'est le pôle Restauration Collective. C'est Yvon MASSART qui en est chargé. Nous avons une nouvelle cuisine centrale. Depuis quelques semaines, elle fonctionne. Donc tout ce qui est livré dans vos communes est produit dans votre nouvelle cuisine centrale de Verquigneul. Celle de Béthune est fermée et désaffectée. On a transféré le matériel et les agents. On passe de la taille XS à la taille XXL, il y a donc un rodage nécessaire. Il faut le temps que les équipes se forment, qu'elles s'organisent, parce que là où les agents faisaient 2 pas, maintenant ils en font 50, ce n'est plus la même journée de travail. En tout cas on a un super outil à Verquigneul, dont Arnaud, notre chef cuisinier est très fier. Je ne vous rappelle pas l'émission de M6 après laquelle on a failli tout arrêter, on a su rebondir, on a su construire un outil de 5 millions d'euros, sans aucune subvention au démarrage. On s'est dit on se lance, on joue le jeu et au passage on a récupéré 50% de subventions par la Région et l'Etat que je remercie. Aujourd'hui on a un super outil qui fait de la qualité, qui assure la sécurité alimentaire, et dans des conditions de travail correctes pour nos agents qui font des métiers vraiment difficiles. Une fois qu'on sera rodé, on organisera, pour les communes qui le souhaitent, des visites de la cuisine centrale. Vous pourrez ainsi voir l'outil en production et on fera l'inauguration avec tous les agents du SIVOM et tous les élus du territoire un peu plus tard, je pense l'été prochain quand on sera en période de vacances solaires et que la charge de travail sera moindre. Il n'y a pas d'urgence, le plus important c'est que ça fonctionne, que ça tourne. On ne s'est pas trompé dans ce qu'on a fait. Je rappelle que lorsque l'on a décidé l'outil, on faisait 3 200 repas par jour au SIVOM, aujourd'hui nous en sommes à 5 218. L'activité a donc bien progressé et on est en capacité de produire encore plus, si de nouvelles communes venaient à être intéressées par la compétence, ou si la population de vos communes venait à augmenter. L'outil a été conçu pour une production de 7 500 repas par jour. Heureusement qu'à l'époque on a imaginé un outil surdimensionné car si on l'avait conçu en fonction des besoins du moment, aujourd'hui il serait déjà trop petit. L'idée n'est pas de produire pour produire, on ne vise pas le volume mais la qualité, mais comme en ce moment certains prestataires privés de la restauration collective jouent sur les prix, et pratiquent des hausses aussi spectaculaires qu'incompréhensibles, on est en capacité de proposer nos solutions aux communes qui n'ont pas encore adhéré à la compétence restauration collective.

Nous avons aussi de la livraison à domicile pour les personnes âgées. Le service concerne 142 usagers et représente en moyenne 102 repas par jour. Je vous présente cette compétence dans le pôle restauration collective bien qu'il soit en réalité rattaché au pôle santé-solidarité. C'est une compétence qui ne coûte rien aux communes puisqu'on est à l'équilibre, les recettes payent les dépenses.

Voilà pour le pôle restauration collective. On est soulagé que la cuisine centrale soit terminée et fonctionnelle car la fin de chantier a particulièrement été difficile avec toutes ces pénuries. On a d'abord projeté une ouverture en août, puis en septembre, et finalement on a ouvert le 24 octobre. Mais au moins a-t-on fini le chantier sans se presser, en faisant les choses bien. On a eu de grosses difficultés à obtenir le matériel issu du métal, mais aussi les machines et les ordinateurs. On a attendu longtemps les livraisons de certains matériaux, comme le bois, en dépit de commandes passées depuis 18 mois. On a cru qu'on ne terminerai jamais ce chantier. Il manque encore deux ou trois bricoles qui arriveront en cours de route mais aujourd'hui, l'outil est opérationnel et on peut en être fier. D'ailleurs, nous nous poserons la question d'organiser des portes ouvertes, pour les enfants des écoles par exemple, afin de faire de la pédagogie. Les salles de production sont vitrées, on n'a donc pas besoin d'y entrer pour voir le travail des équipes.

## **POLE SECURITE PUBLIQUE**

Nous avons également notre nouveau pôle de compétences Sécurité Publique. C'était un vrai défi que de le créer. Il y a deux ans, quand certains maires ont exprimé leur besoin de disposer d'une police municipale dans leur commune sans toutefois pouvoir se la payer, il a fallu changer la loi, tout

inventer mais nous avons réussi à créer notre police municipale intercommunale. A chaque démarche administrative à faire en préfecture, aucun formulaire n'était adapté. En effet, ce type d'unité n'existait pas en France. Il existait les polices municipales, les polices intercommunales dépendant d'une communauté d'agglomération où le Président a le pouvoir de police, les polices partagées entre deux ou trois communes mais une police dans un syndicat, mise à disposition des communes du syndicat à la carte, ça n'existait pas. On devait être prêt au 1<sup>er</sup> janvier 2023, on est finalement opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> juin. On n'est pas encore au complet, on n'a pas encore tout le matériel mais ça avance. Je remercie les communes qui ont choisi d'adhérer à la compétence et nous ont fait confiance. Je remercie également et surtout les équipes de Thomas LEONARD, notre chef de police, qui font un travail remarquable et remarqué, en termes de résultats pour une police de proximité. Dans des communes où selon les statistiques officielles, il ne se passe rien, on a quand même du travail 7 jours sur 7, 9 heures par jour. Depuis juin, 169 interventions ont été réalisées à la demande des maires, puisque nous n'avons pas encore actionné l'appel direct de l'habitant. Pour le moment seuls les élus peuvent contacter les patrouilles. Je voudrais souligner que pour ces 169 interventions, qui ont souvent donner lieu à interpellation, on a pu, à chaque fois, être présent en 10 minutes, et ce malgré un territoire assez large. On fera un bilan d'ici un an quand on aura l'effectif et le matériel complet, le poste de police, mais pour l'instant on démarre plutôt bien.

Nadine LEFEBVRE me posait une question légitime tout à l'heure et je vais en profiter pour éclaircir un point. La police municipale du SIVOM travaille sur le territoire des communes ayant pris la compétence. Pour aller de l'une à l'autre, nous avons une autorisation du préfet de circuler sur le territoire. Si nos policiers municipaux, au cours de ces transferts, sont témoins d'un délit, ils ont l'obligation d'intervenir et de mettre fin à l'infraction, mais comme tout citoyen dans le cadre du code de procédure pénale. C'est dans ce contexte qu'il nous arrive, ponctuellement, d'intervenir sur des communes qui n'ont pourtant pas adhéré à la compétence. Mais à chaque fois que ça se produira, j'ai demandé à Julie de vous adresser par mail et en toute confidentialité, le rapport de l'intervention pour que vous sachiez à quoi vous en tenir dans l'hypothèse où un administré viendrait en mairie se plaindre d'avoir été interpellé par la police du SIVOM qui n'était pas compétente sur le territoire de la commune. C'est ce qui s'est passé à Beuvry, sauf que l'individu s'est bien gardé de dire à Madame le Maire, qu'il était alcoolisé au volant et qu'il conduisait en zigzag, obligeant nos policiers, au vu du danger qu'il représentait pour lui-même et pour les autres, à immobiliser son véhicule et à l'emmener au commissariat pour être mis en cellule de dégrisement. Nos équipes ont, de la même manière interpellé un motard qui roulait à 110 km/h dans une rue d'Annezin limitée à 50 km/h ainsi qu'un individu qui faisait du one wheel en moto-cross devant le siège du SIVOM, donc sur la commune de Béthune. Je tenais donc à vous préciser ce point, s'il nous arrive d'intervenir en dehors de notre zone de compétence, ce n'est pas par zèle, c'est par obligation. Mais sachez que si ça concerne votre commune, vous serez systématiquement destinataire du rapport.

## **POLES SUPPORTS**

Enfin, nous avons tout le back-office du SIVOM. Ce que vous payez dans les frais de structure. Ce sont tous les pôles qui travaillent au service de nos compétences pour que ça fonctionne. Il s'agit de la direction générale, les affaires juridiques, les moyens généraux, les finances, la commande publique, les ressources humaines, l'informatique, la communication. Alors oui, ça coûte mais tous ces services sont indispensables pour faire tourner la machine du SIVOM. Et je vous assure qu'on n'est pas surdoté en services supports, on est même très court. J'en profite pour vous rappeler qu'ils sont également à votre disposition. Si vous avez dans votre commune, un problème juridique, ou une question sur un marché public ou financier, vous pouvez nous appeler. Nous ne ferons pas à votre place mais nous pourrions vous conseiller. C'est gratuit, donc n'hésitez pas à vous servir de la structure.

Après vous avoir exposé tout ce que nous faisons au quotidien, je vais maintenant vous parler des projets que nous allons porter ensemble l'année prochaine, des projets structurants. Ce n'est pas notre mission, mais pour vous rendre service, il nous faut quand même mener des chantiers, du bâtimentaire, sinon nos outils ne vont plus fonctionner ou vont être trop petits.

Nous avons 3 projets emblématiques.

Le premier est celui de réhabiliter l'ancienne cuisine centrale, aujourd'hui vide. Le bâtiment est estimé à 400 000 euros. A l'époque, on n'a pas prévu de le vendre. C'était la poire pour la soif au cas où. On a par ailleurs besoin d'installer la police municipale dans un hôtel de police. Elle va disposer d'armes à feu, il lui faut donc une salle d'armes, des armoires fortes, mais également une salle d'entraînement et de formation à diverses techniques. C'est un métier spécifique qui a besoin de locaux spécifiques. Avec les maires des communes adhérentes, nous avons envisagé plein d'options dans le cadre du groupe de travail Sécurité Publique. Nous sommes allés voir tous les bâtiments à vendre sur le territoire, dans les communes concernées. Nous nous sommes également posés la question de construire sur un terrain à bâtir, sauf que construire en ce moment n'est pas judicieux, ça coûte très cher. Il s'est imposé finalement que la solution la moins chère, la plus rapide, et qui convenait parfaitement à notre besoin en termes d'accessibilité, c'était de transformer l'ancienne cuisine centrale en poste de police. Les travaux sont de moindre ampleur. A l'étage, il y a deux, trois bricoles à faire mais tout est en bon état. Le bâtiment est sain, on l'a fait expertiser, la toiture est bonne également... Au rez-de-chaussée on va faire un grand garage pour les quatre voitures et les deux motos, une salle de réunion, une salle de formation. Nous aurons donc un poste de police à peu de frais, et avec l'espace suffisant pour l'usage qui lui est réservé. Il n'y aura pas d'accueil du public, c'est une base arrière pour nos équipes, pour qu'elles puissent être en sécurité, abriter le matériel et stocker les armes à feu et les munitions dans le respect des normes. On est déjà dans les études, on va commencer, en régie, d'ici la fin de l'année, à démolir et démonter tout ce qu'on peut faire nous-même. L'année prochaine on engagera les travaux d'aménagement. Le plus gros du chantier sera de percer les portes de garage pour les véhicules dans la façade, pour le reste ce sera relativement facile. C'est donc un petit budget travaux mais on va tout de même solliciter la DSIL et la région pour avoir des subventions. Je vous précise que pour l'hôtel de police, on n'a besoin que de la moitié de l'espace du bâtiment. On utilisera l'autre moitié pour stocker du matériel du pôle jeunesse qui est actuellement remisé dans des containers que nous louons, ainsi que les archives, aujourd'hui dispersées un peu partout. Le bâtiment sera donc utilisé à 100% et sécurisé.

Deuxième projet important, le centre technique. Je vous ai parlé d'un gros développement des services techniques : plus de camions, plus de personnel. Par ailleurs la cuisine centrale s'est implantée juste en face avec un parking commun. Le centre technique devient donc trop petit. Par ailleurs, les locaux dédiés à la compétence eau potable, sur le site du centre technique, le sont restés quand la compétence a été transférée à la communauté d'agglomération. C'est donc la moitié des hangars, la moitié des espaces de rangement de matériels, la moitié des bulles pour les matériaux et la moitié des bureaux qui sont donc aujourd'hui physiquement occupés par l'Agglomération pour la gestion de l'eau potable. On arrive à la fin du bail de trois ans que nous avons conclu avec elle, on lui a signifié qu'on souhaitait réinvestir à 100% notre propriété pour récupérer l'espace dont on a aujourd'hui besoin. L'Agglomération devrait donc déménager dans un autre site du territoire. Ça devait être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2023, ça le sera plutôt pour juillet. Nous allons donc pouvoir repenser l'organisation et le réaménagement du centre technique pour nos propres besoins. Aujourd'hui des camions, du matériel de déneigement, de broyage dorment dehors faute de place, ce n'est pas normal. Les vestiaires des agents sont répartis dans des bungalow dans les différents hangars. Demain nos équipes auront de vrais vestiaires avec des douches, des salles de pause. Les conditions de travail seront améliorées pour nos agents et nous gagnerons en place. Ce projet ne nécessite pas de travaux, il s'agit juste de se réappropriier les lieux. En tout cas on ne peut plus continuer comme ça, on est trop à l'étroit. Avec le départ des services de l'eau potable, nous agrandirons le centre technique de moitié, sans travaux. En

toute transparence nous perdrons le loyer que nous versait l'Agglomération, 70 000 euros par an, mais au vu du développement prévu de l'activité, à hauteur de 3 millions d'euros, on reste gagnant.

Le dernier projet concerne la résidence autonomie Les Sorbiers, 60 petites maisons des années 50, 60, dans le quartier du Mont Liébaut à Béthune. C'était le premier béguinage du Pas-de-Calais à l'époque, c'était avant-gardiste, ça n'existait pas sous cette forme ailleurs. Aujourd'hui la résidence a vieilli, elle est peu sécurisée et les personnes âgées sont très loin de la salle collective. Les élus de Béthune sur le mandat précédent, avait le choix dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, de démolir les Sorbiers. Fin 2026 ce sera effectif. C'est la propriété du bailleur Pas-de-Calais Habitat, nous ne sommes que locataires sur une durée de 30 ans. Si on décide de ne rien faire, dans quatre ans on perd une résidence autonomie. Il y aura donc potentiellement 60 personnes âgées qui ne pourront plus prétendre au service et des agents titulaires qu'il faudra réaffecter. Toutefois, on a un vrai besoin de résidences de ce type sur notre territoire. Des résidences seniors privées, vous en trouvez très facilement, ça s'implante partout. Mais tout le monde n'a pas les moyens de payer entre 2 500 et 4 000 euros pour y loger. Nous sommes donc en train de travailler avec Pas-de-Calais Habitat sur la possibilité de déplacer la résidence autonomie dans d'autres bâtiments disponibles du quartier du Mont Liébaut. Pas-de-Calais Habitat porterait l'ensemble de l'investissement, et nous redeviendrions locataires pour 30 ans. Aucun investissement pour le SIVOM, aucun coût pour les communes, puisque les résidences autonomie s'autofinancent, mais une résidence plus récente, et plus grande. Les logements supplémentaires financeraient par ailleurs le loyer de location forcément supérieur. Les études sont en cours, on aura d'ici quelques semaines, quelques mois les plans d'architecte. Ils seront présentés en commission, qui aura le projet en main, puis à l'exécutif et enfin au comité syndical. Vous déciderez alors de valider le projet ou non. S'il l'est, Pas-de-Calais Habitat devra déposer un permis de construire avant la fin de l'année parce qu'il y a deux ans de travaux à prévoir.

Et puis plus tard, sur ce mandat, ou sur un prochain, on aura peut-être d'autres sujets. C'est pour ça que nous avons acheté deux maisons voisines du siège du SIVOM et un terrain à bâtir à côté du Crématorium. C'est de la réserve foncière. Si un jour le SIVOM, pour son développement, a besoin de bâtiments ou de place supplémentaire pour une nouvelle compétence par exemple, on a de quoi sous la main. Je vous rappelle que si on a construit la cuisine centrale à Verquigneul, c'est parce qu'on y avait acheté, à l'époque, un terrain pour l'eau potable. Vous allez peut-être me dire que c'est de l'argent qui dort mais au prix où on a acheté on a fait de belles opérations et nous avons de la réserve foncière en cas de besoin.

Voilà ce que je voulais vous dire ce soir. En conclusion, notre mission c'est de gérer le quotidien et de faire du service public de qualité. On doit aussi prévoir, anticiper, mener quelques grands projets d'investissement. Je voulais remercier l'ensemble des vice-présidents qui m'accompagnent dans cette tâche et l'ensemble des élus. Vous êtes très présents en commission et c'est important car ce sont les commissions qui gèrent les compétences, le comité valide les décisions des commissions. Donc merci pour votre implication, y compris au bureau et au comité. Je voulais aussi remercier notre Directrice Générale des Services, Julie COURCELLE, l'ensemble de nos directeurs et directrices de pôle et au travers d'eux les 530 agents du SIVOM qui font un travail remarquable. On a du personnel très dévoué, compétent et qui ne compte pas ses heures. 2023, vous l'avez compris sera une année où nous seront tous engagés au service de notre territoire, de nos communes et de nos habitants. Vive le service public et merci à tous.

## **1-01 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

*Considérant que le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ainsi que dans les départements. (Articles L 2312-1 du CGCT).*

*Considérant que le rapport d'orientation budgétaire a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget, et qu'il doit être tenu par l'organe délibérant dans les deux mois précédant l'examen du budget, et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget.*

*Conformément à l'article L 2313 – 1 du CGCT, le rapport d'orientation budgétaire sera publié sur le site internet de la collectivité.*

*Suite aux propositions recueillies lors de la commission Administration, Générale Administration et finances,*

*Monsieur le Président invite le comité syndical à procéder au Débat d'Orientation Budgétaire exigé par la loi.*

*Les membres du comité syndical reconnaissent avoir tenu un Débat d'Orientation Budgétaire en séance de ce jour.*

Y a-t-il des questions ou des remarques sur les orientations budgétaires qui ont été présentées ?

Peut-on donc considérer que ce cap qu'on a fixé dans les commissions et aujourd'hui au comité vous convient et qu'on peut finir la préparation budgétaire dans ce sens ?

Est-ce que vous actez que nous avons bien eu un débat sur ces orientations budgétaires ? Pas d'opposition ? pas d'abstention ?

Il est donc acté à l'unanimité que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu. Je vous remercie.

Pour la deuxième délibération, je passe la parole à Bertrand.

### **Bertrand DELORY :**

Merci Monsieur le Président.

Il s'agit pour la délibération 1-02 concernant le budget annexe de l'EHAPD Frédéric Degeorge, d'ouvrir des crédits en section de fonctionnement à hauteur de 59 000.00€ afin de poursuivre l'activité jusqu'à présent développée.

**1-02- EXERCICE 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE DE L'EHPAD DEGEORGE.**

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu les délibérations du comité syndical 1-07 du 15 décembre 2021, 1-20 du 22 juin 2022 et 1-14 du 19 octobre 2022 adoptant respectivement les budgets primitif et supplémentaire 2022 et la décision modificative n°1 du budget annexe de l'EHPAD Degeorge ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits en section de fonctionnement afin de poursuivre l'activité jusqu'à présent développée ;

Après avis favorable de la commission administration générale planification et finances du 9 novembre 2022,

**DECIDE**

D'autoriser les ouvertures de crédits décrites ci-dessous :

**OUVERTURES DE CREDITS**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**SECTION SOINS**

**Groupe II**

**Chapitre 012 Nature 64111**

Rémunération principale personnel titulaire

+ 8 980.00 €

**Chapitre 012 Nature 641188**

Autres indemnités personnel titulaire

+2 070.00 €

**Chapitre 012 Nature 64511**

Cotisations à l'U.R.S.S.A.F

+ 2 150.00 €

**Chapitre 012 Nature 64515**

Cotisations à la C.N.R.A.C.L.

+ 2 800.00 €

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Avant de clôturer l'ordre du jour avec le compte-rendu des décisions prises par le Président, Sylvie me signale une imprécision dans mon discours s'agissant des caméras de vidéoprotection. Je vous disais que le SIVOM ne pourrait pas consulter les enregistrements. C'est vrai s'agissant des agents de la compétence éclairage public que nous allons former pour les installer et les entretenir, par contre les policiers intercommunaux seront habilités, dans les communes adhérentes, à consulter les bandes, et à en isoler des extraits pour les transmettre au commissariat ou à la gendarmerie.

Sur le compte-rendu des décisions prises par le Président, y a-t-il des questions ou des remarques ?

Non. Il est donc approuvé.

Voilà qui clôture l'ordre du jour.

Je vous remercie pour votre attention.

Je vous rappelle que samedi, de 10h à 12h au port de plaisance de Béthune-Annezin, il y a une petite activité de géocaching dans le cadre du mois sans tabac. C'est gratuit, subventionné par l'ARS, vous pouvez venir saluer les agents et vous sensibiliser sur le sujet.

Et je vous donne rendez-vous le 14 décembre, à 19h à la salle Olof Palme à Béthune pour le vote du budget. Nous pourrons ensuite passer de bonnes vacances et de bonnes fêtes de fin d'année. Merci à tous, bon retour et bonne soirée.

Le Président



**M. Pierre-Emmanuel GIBSON**

Le secrétaire de séance



**M. Jean-Marie DOUVRY**